



## Démission et Préavis

-----  
Par Eva

Bonjour,

Je travaille en CDI étudiant donc à temps partiel en tant que Hôtesse de caisse dans un supermarché, depuis Janvier 2018.

Je souhaite démissionner de mon poste et je voulais savoir :

- Sachant que je travaille depuis moins d'un an dans cette entreprise, dois-je effectuer 1 mois de préavis ou seulement 15 jours ?

Merci d'avance